LA THÈSE DE DOCTORAT.

La thèse est obligatoire pour l'obtention du Doctorat en Médecine. Pour être admis à soutenir la thèse, il faut avoir validé trois semestres de stages.

Le sujet de la thèse n'est pas obligatoirement en lien avec la médecine générale.
L'accord du coordonnateur n'est obligatoire que pour soutenir le mémoire à partir d'une partie ou de la totalité de la thèse de médecine générale = « Mémoire-Thèse ». La fiche « Mémoire-Thèse » doit alors obligatoirement être remplie selon les modalités déjà décrites dans le chapitre correspondant (cf. Annexe III).
La fiche « Thèse » est vivement conseillée aussi dans les autres situations pour prétendre à la mention médecine générale dans les mots clés. Elle permet de solliciter le Conseil Scientifique pour avis et surtout de s'assurer d'être bien orienté dès le début du travail. Elle peut être soumise par voie dématérialisée selon les mêmes modalités que la fiche « Mémoire ».

Le **jury** de thèse est composé d'au moins quatre membres dont trois enseignants titulaires. Le président doit être un professeur universitaire titulaire.
Par délibération du 23/10/2014, le Conseil de Gestion de l'UFR médecine a voté à l'unanimité des présents qu'un enseignant associé du département de médecine générale, professeur ou maître de conférences, peut désormais siéger en lieu et place d'un titulaire (PU ou MCU) dans un jury de thèse de médecine générale.
En pratique :

1. Le conseil scientifique du DMG doit valider au préalable que la thèse est dans le champ de la médecine générale;
2. La composition du jury de thèse doit toujours comporter au moins deux enseignants titulaires (PU ou MCU);
3. L'enseignant associé ne peut être Président du jury, qui doit être un PU; le Professeur Fritsch, coordonnateur du DES de médecine générale, est professeur associé et ne peut donc pas être Président de jury de thèse.

Ainsi, la composition du jury de thèse de médecine générale soutenue à Reims doit désormais comporter, au minimum :

- le Président du jury : PU ;
- un PU ou MCU ;
- un PU ou MCU ou PA ou MCA ;
- un jury "libre".

Le thésard choisira un directeur de thèse qui est souvent aussi membre du jury. Tout Docteur peut-être directeur de thèse.

En raison du nombre important de candidats à la soutenance de thèse, surtout en fin d'année, il est indispensable de préparer plusieurs mois à l'avance la composition d'un jury de thèse. Il est rappelé que tous les enseignants mentionnés sur la liste des enseignants insérée en début de thèse peuvent être membres des jurys… Osez diversifier les jurys ! C'est souvent les mêmes enseignants qui sont sollicités !

Pour obtenir de l'aide, les thésards

- se rapprocheront utilement de leur directeur de thèse,
- pourront participer aux ateliers « thèses » organisés par le DMG,
- pourront également solliciter l'avis des enseignants du DMG y compris en vue de la direction de thèse.

Les enseignants du DMG ne sont susceptibles de diriger que les thèses dont le thème est centré sur la médecine générale. A titre informatif, voici les intérêts et orientations des différents enseignants généralistes du DMG (liste non exhaustive !) :

Dr Bernard DEFOIN	Alcoologie Histoire de la médecine
Pr Jean-Pol FRITSCH	Conduite automobile et médecine Dermatologie Gériatrie Pédagogie Pédiatrie, Adolescents Soins palliatifs
Dr Laurent GIRARDOT	Education thérapeutique Relation soignant / Soigné Pédagogie Tabacologie
Dr Aline HURTAUD	Organisation du système de soins médico-économique Polypathologie et sujets âgés Pédagogie Tabacologie
Dr Jérôme GENTILS	Gériatrie Pédiatrie Etudes médicales Exercice professionnel (relation avec les caisses, etc…)
Dr Mikaël LORIOT	Méthode qualitative Informatique médicale Iatrogénie
Dr Patrick ROUA	Addictions Diabète Pédagogie Réseaux et communication
Dr Bruno ROUALET	Système de soins Gérontologie Interprofessionnalité Pédagogie médicale et FMC Psychologie clinique Thérapie familiale
Dr Yannick PACQUELET	Soins palliatifs Pédiatrie, adolescent Informatique médicale

Après la soutenance, adressez votre thèse en PDF au DMG.

En vue d'une éventuelle participation **au prix de thèse de l'URPS** (organisation incertaine à la date de publication de l'ABC), l'envoi préalable d'une version PDF de votre thèse sera nécessaire. Les destinataires à inclure sont : le coordonnateur et le référent recherche.

Le tableau suivant résume les étapes indispensables à la **préparation de la thèse** (tableau transmis par le conservateur de la bibliothèque).

Etapes	Essentiel	Informations pratiques	Cas particuliers
1. **Choix du sujet**	Le choix d'un sujet de thèse constitue une opération particulièrement importante qui doit être conduite avec le plus grand sérieux en relation étroite avec son directeur de recherche et sous l'autorité de ce dernier. Evitez de choisir un sujet déjà traité. Lorsque l'on songe à retenir un sujet, il est donc indispensable de s'assurer qu'il présente bien un caractère d'originalité avant de fixer son choix définitif.	La bibliothèque peut vous aider à vérifier que votre sujet n'a pas déjà été traité. Vous pouvez consulter le SUDOC http://www.sudoc.abes.fr et la liste des thèses en cours http://www.univ-reims.fr/BU rubrique Thèses d'exercice en santé	Si vous avez un projet de thèse sous forme article, la procédure est la même que pour une thèse traditionnelle. Si votre article est rédigé en anglais, votre thèse doit comporter une version de l'article en français.
2. **Formation à la recherche documentaire**	Savoir maîtriser l'interrogation des outils de recherche (langage MeSH, PubMed, Science Direct)	Ateliers programmés dans le cadre du DES ou rdv individuel à la bibliothèque : Accueil BU : 03 26 91 80 08 Secrétariat BU : 03 26 91 39 01	
3. **Correction de la bibliographie et des mots-clés** Sur rendez-vous à la BU *Formulaire signé par la BU*	Les références bibliographiques doivent être présentées de manière normalisée. Si l'auteur de la thèse utilise un logiciel de rédaction bibliographique (EnNote, Zotero….etc.) les instructions pour la bonne présentation lui seront données lors du RDV de correction bibliographique. Vérification des mots clés MeSH qui figureront sur la 4éme page de couverture.	Le candidat présentera les différentes sources auxquelles il a eu recours d'une manière claire, cohérente, ordonné, conforme aux normes et présentées dans notre guide à l'adresse : http://www.univ-reims.fr/BU rubrique Thèses d'exercice en santé.	Lorsqu'une thèse est rédigée par deux personnes, le dépôt, les nombres d'exemplaires sont régis par les mêmes règles qu'une thèse écrite par une seule personne.
4. **Quitus** *Formulaire signé par la BU*	Après réception de 3 exemplaires de thèse, et vérification du compte de lecteur, la bibliothèque vous délivrera le Quitus.	En échange du Quitus, la scolarité peut éditer votre attestation provisoire de soutenance.	
5. **Dépôt**	Le candidat doit déposer 3 exemplaires de sa thèse à la BU.		
Que deviennent les exemplaires ?	Deux exemplaires resteront à la BU. Un pour le prêt, l'autre sera archivé. Le troisième complètera l'archivage de toutes les thèses d'exercice soutenues en France, à la BIUS à Paris.	La thèse sera signalée : - Dans le catalogue de la BU http://scdweb.univ-reims.fr/ - Dans le catalogue collectif SUDOC http://www.sudoc.abes.fr	